



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

01-07-2016-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2016

Le premier juillet deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaients présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PEAN, POLHER, LOQUET, POLHER et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : M. HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Excusée : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme Marie Christine BAZIARD

OBJET : TARIFICATIONS POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE DE PELOTE – REMBOURSEMENTS PARTIELS DES UTILISATEURS POUR CAUSE DE TRAVAUX

Suite aux désordres apparus sur les murs de frappe, le Maire rappelle la saisine de l'assurance dommage ouvrage et le remboursement par l'assurance des frais inhérents à ce désordre.

Le Maire rappelle que la S.C.P.A BIDEGAIN et de VERBIZIER, conseil dans ce dossier a été retenu en qualité de maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans ce dossier. Au vu de la consultation, la SAS LORENZI Pau représenté par Mr LORENZI Christophe a été retenu par décision pour un montant de 39 972.37 € HT.

Les travaux se dérouleront du 4 juillet 2016 au 26 août 2016.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal a fixé la tarification pour l'utilisation du complexe de pelote de Mont et notamment des tarifs annuels.

Le Maire rappelle que certains utilisateurs ont réservé des créneaux à l'année, et que les travaux vont pénaliser ces utilisateurs. Il propose donc de les rembourser partiellement en fonction de la fermeture des aires de jeux.

TRINQUET	Location sur 8 mois	Prorata travaux 2 mois
LESTE LASSERRE Philippe	450,00 €	112,50 €
TOULOUSE Louis	450,00 €	112,50 €
LOUSTAUNAU Stéphane	450,00 €	112,50 €
LAMAZERE Yannick	450,00 €	112,50 €
POUSSI Yannick	450,00 €	112,50 €
LARQUIER	280,00 €	70,00 €
ANGLADE Philippe	280,00 €	70,00 €
GARRIDO Nicole	450,00 €	112,50 €
ARKEMA Mr KOWALK	900,00 €	225,00 €
MUR A GAUCHE		
TOULOUSE Louis	380,00 €	95,50 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de rembourser les usagers au prorata des travaux selon le tableau ci dessus. Le remboursement se fera par mandat administratif.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 11/07/2016
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 11/07/2016